

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 2 mars 2015 à 20h00.

Sont présents : Alain Lachapelle Patrique Côté
 Jasmin Michaud Jovette Taillefer
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 6 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2015-31 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2015-32 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2015-33 Accepter les comptes du mois de février 2015

La liste des comptes du mois de février est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de février au montant de 142,185.10\$ et en autorise le paiement.

2015-34 Permis d'intervention - MTQ

Attendu que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Attendu que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

Attendu que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à son entretien;

Pour ces raisons, il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2015 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise M. Robert St-Pierre, responsable des opérations, à signer les permis d'intervention.

2015-35 Offre de service – Mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Écho-Tech H²O inc. pour effectuer la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés aux montants suivants : 2015 : 625\$, 2016 : 650\$ et 2017 : 675\$, taxes en sus.

2015-36 Adoption du projet de règlement # 2015-284 modifiant le plan d'urbanisme en vue d'introduire de nouvelles affectations dans la zone agricole

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 109 de cette loi permet de procéder à la modification du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 13 avril 2015, conformément à la Loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte, par la présente, le projet de règlement numéro 2015-284 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Valérien en vue d'introduire de nouvelles aires d'affectation dans la zone agricole ».

QUE le projet de règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long récit.

2015-37 Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 2015-285 modifiant le règlement de zonage en vue d'introduire un nouveau découpage des zones en milieu agricole et de corriger quelques dispositions générales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Saint-Valérien peut modifier son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 13 avril 2015, conformément à la Loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil adopte, par la présente, le 1^{er} projet de règlement numéro 2015-285 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage en vue d'introduire un nouveau découpage des zones en milieu agricole et de corriger quelques dispositions générales ».

QUE le projet de règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long récit.

2015-38 Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 2015-286 modifiant le règlement de lotissement en vue d'inclure des dispositions à l'égard de la création de lots en zone agricole

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Saint-Valérien peut modifier son règlement de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 13 avril 2015, conformément à la Loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil adopte, par la présente, le 1^{er} projet de règlement numéro 2015-286 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement en vue d'inclure des dispositions à l'égard de la création de lots en zone agricole ».

QUE le projet de règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long récit.

2015-39 Adoption du projet de règlement numéro 2015-287 modifiant le règlement sur les permis et certificats afin d'exiger des plans en version électronique et d'exiger un certificat pour les coupes forestières de plus de quatre hectares

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Saint-Valérien peut modifier son règlement sur les permis et certificats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité que le conseil adopte, par la présente, le projet de règlement numéro 2015-287 intitulé « Règlement sur les permis et certificats ».

QUE le projet de règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long récit.

2015-40 Adoption du projet de règlement numéro 2015-288 modifiant le règlement sur les dérogations mineures afin de revoir certaines modalités d'application

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Saint-Valérien peut modifier son règlement sur les dérogations mineures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil adopte, par la présente, le projet de règlement numéro 2015-288 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures afin de revoir certaines modalités d'application ».

QUE le projet de règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long récité.

2015-41 Programmation de travaux – TECQ 2014-2018

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2015-42 Mandat pour plan d'intervention – Firme d'ingénieurs

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à donner le mandat de réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées à la firme d'ingénieurs ayant présenté l'estimation des coûts la plus basse pour la réalisation de ce plan d'intervention, dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

2015-43 Évaluation de l'état de la tuyauterie – centre communautaire

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité d'entériner l'accord du contrat à Plomberie PSP, dont le représentant est M. Vincent Godbout, pour l'évaluation de l'état de la tuyauterie du système de chauffage du centre communautaire, pour un montant maximum de 300\$ plus taxes.

2015-44 Chauffage à la sacristie

Considérant que l'ajout de chauffage fait partie des dépenses relatives à la rénovation du centre communautaire;

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que la demande d'ajout de chauffage à la sacristie soit accordée, cette pièce faisant office de bureau.

2015-45 Tuyauterie du système de chauffage

Considérant qu'une étude sur l'état des tuyaux de chauffage du centre communautaire a conclu que ceux-ci sont en bon état;

Considérant qu'une étude comparative multi-critères des niveaux de rentabilité et d'efficacité a conclu que le chauffage à la biomasse se démarque avantageusement des autres options;

Considérant que le conseil d'administration du centre communautaire en a fait la recommandation au conseil municipal lors de la réunion du 20 février 2015;

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité de garder la tuyauterie actuelle du bâtiment avec son système au mazout dans le but éventuel de convertir le système à la biomasse.

2015-46 Déneigement de tous les accès – centre communautaire

Considérant que le centre communautaire est un bâtiment municipal fréquenté par de nombreux citoyens sur une base quotidienne;

Considérant que toutes les issues du bâtiment constituent des sorties pouvant être utilisées à titre de moyen de sortie en cas d'incendie;

Considérant que le conseil d'administration du centre communautaire en a fait la recommandation au conseil municipal lors de la réunion du 20 février 2015;

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'inscrire l'entretien et le déneigement de tous les accès au bâtiment dans les tâches des employés municipaux, incluant l'accès Est du bâtiment, soit celui de la sacristie.

2015-47 Travaux de mise aux normes du sous-sol du centre communautaire

Considérant que des travaux jugés urgents ont été identifiés par une majorité des membres du conseil municipal lors d'une rencontre, samedi 28 février 2015;

Considérant que la somme de 250,000\$ de financement a été confirmée;

Considérant que cette somme permettrait d'effectuer les travaux les plus urgents du sous-sol du centre communautaire si le processus d'appel d'offre est entrepris rapidement;

Considérant que le contexte du marché actuel est favorable à l'obtention de prix avantageux pour la municipalité;

Considérant que l'architecte et les ingénieurs estiment que le 28 février constitue une date au-delà de laquelle les prix risquent de monter;

Considérant que le processus d'appel d'offre est régi par la Loi et comporte des contraintes de temps prescrit pour certaines étapes;

Considérant que la municipalité bénéficie déjà d'un sursis relativement à la subvention de 100,000\$ octroyée par Développement économique Canada et qu'elle risque de perdre cette somme si les travaux ne sont pas terminés dans les délais prescrits;

Considérant que les élus ne sont pas dans l'obligation d'accepter une soumission jugée trop onéreuse;

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrique Côté de procéder sans délai aux travaux de mise aux normes du sous-sol du centre communautaire. Le vote est demandé : Ghislain Blais, Jasmin Michaud, Alain Lachapelle et Jean-François Beaulieu sont contre cette proposition. Rejetée à la majorité.

2015-48 Dépôt de la liste des arrérages de taxes pour vente à la MRC

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve la liste des arrérages de taxes telle que déposée et autorise la directrice générale à faire parvenir à la MRC les arrérages de 2 ans, soit 2013-2014.

2015-49 Radiation de taxes – propriété acquise par la vente pour taxes

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de radier un montant de 131.12\$ pour la propriété acquise par la vente pour taxes 2011 par la municipalité de Saint-Valérien, montant qui sera récupéré lors de la vente de la propriété.

2015-50 Pro-maire

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité de nommer M. Jean-François Beaulieu pro-maire pour le prochain trimestre.

Correspondance

2015-51 Demande de révision à la CSST

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à procéder à la demande de révision du dossier d'un ancien travailleur ayant déposé une réclamation auprès de la CSST pour maladie professionnelle, dont une partie du coût des prestations a été imputée à la municipalité de Saint-Valérien.

2015-52 Membre régulier – Agence régionale de mise en valeur des forêts privées

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de nommer M. Jasmin Michaud comme représentant de la municipalité de Saint-Valérien à l'assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, et M. Robert Savoie, comme substitut.

2015-53 Appui à la Coopérative La Régionale

Considérant qu'il est important pour une population d'avoir une réponse aux besoins de base en alimentation dans le cadre de sa sécurité alimentaire et de sa qualité de vie;

Considérant que cet accès a un impact sur le maintien, la consolidation et le renouvellement de la population;

Considérant que l'avenir des communautés rurales passe par une prise en charge du développement par chacune des communautés;

Considérant que prendre en charge son développement augmente le sentiment d'appartenance, la fierté locale et le dynamisme du milieu;

Considérant qu'il est important de créer des emplois dans la communauté, d'encourager l'économie locale et les producteurs locaux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien donne son appui au projet de coopérative La Régionale et qu'elle est intéressée par sa réalisation sur son territoire, et qu'elle souhaite que le projet se réalise dans un délai des plus courts possibles, et ce, afin de répondre aux besoins de la population.

Période de questions

L'ajournement de la séance au lundi 9 mars 2015 à 20h00 est proposé à 22h15 par Ghislain Blais et accepté à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

10 mars 2015

Séance ajournée de la séance ordinaire du 2 mars 2015 des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 9 mars 2015 à 20h00.

Sont présents : Alain Lachapelle Patrique Côté
 Jasmin Michaud Jovette Taillefer
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 7 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

Dossier centre communautaire

2015-54 Étude hydrologique

Considérant que les coûts reliés à l'étude hydrologique pour le centre communautaire sont estimés à 27,500\$ plus taxes et que ceux-ci peuvent être inclus dans la programmation de travaux de la taxe sur l'essence (TECQ 2014-2018) en priorité 1;

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'entreprendre les démarches pour la réalisation d'une étude hydrologique du puits d'alimentation en eau potable du centre communautaire, préalable aux demandes de certificats et permis requis.

2015-55 Lignes directrices déterminant les priorités de travaux à effectuer

Considérant qu'il est nécessaire de convenir de lignes directrices communes pour déterminer le contenu de la première phase des travaux du sous-sol du centre communautaire;

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité de convenir des lignes directrices suivantes :

- 1) **S'assurer de la conformité** des travaux avec les exigences de la subvention de Développement économique Canada.
- 2) **Accorder la priorité** aux travaux reliés à la sécurité et la santé des usagers. (réf. Carnet de santé du bâtiment, Loi sur le bâtiment B-1.1, recommandations de l'architecte chargé de projet et firme de génie Stantec)
- 3) **Procéder aux travaux** reliés aux spécialités de génie civil, structure, électricité, ventilation, plomberie et sécurité-incendie, lesquels constituent des travaux ne pouvant être reportés à une phase ultérieure sans compromettre la sécurité des usagers ou sans comporter des conséquences financières importantes. (réf. Carnet de santé du bâtiment, Loi sur le bâtiment B-1.1, recommandations de l'architecte chargé de projet et firme de génie Stantec)
- 4) **Procéder aux travaux** urgents pouvant présenter des dommages au

5) bâtiment dans un court délai.

6) **Considérer les travaux** permettant de préserver la possibilité de poursuivre des phases ultérieures sans engager de dépenses inutiles par la suite (ex. faire – défaire)

7) **Remettre certains travaux** à une phase ultérieure.

2015-56 Programme Nouveaux Horizons

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'ajouter à la résolution 2015-55, priorité 1 : et de la subvention du programme Nouveaux Horizons.

2015-57 Cadre financier de référence

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'approuver le cadre financier suivant pour les travaux de rénovation du centre communautaire : Revenus confirmés de 276,937\$ via différents programmes de subvention, dépenses autorisées en honoraires professionnels : 42,000\$, travaux phase 1 : 235,000\$.

2015-58 Contrat avec la Corporation de développement

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'approuver le contrat avec la Corporation de développement pour les services de la coordonnatrice de projets, Mme Diane Leclerc, à raison de 5h/sem. durant 15 semaines, pour un montant estimé à 1,755\$.

2015-59 Accès universel au centre communautaire

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de prioriser l'option d'une rampe intérieure desservant le côté Est du bâtiment comme accès pour les personnes à mobilité réduite, celle-ci étant la solution la plus économique, et que l'accès universel soit prévu.

2015-60 Colonnes de soutien

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de renoncer au projet de mezzanine pour l'instant.

2015-61 Emplacement du service de garde

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité de préserver la polyvalence des locaux au sous-sol avec une combinaison d'utilisation sous-sol et rez-de-chaussée.

2015-62 Plancher conforme salle « Fermières »

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité de conserver le plancher de la salle des Fermières, si celui-ci est conforme, en tenant compte de l'accès universel.

2015-63 Accès aux issues de secours – salle polyvalente

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'inverser si possible le sens d'ouverture des portes du corridor ou de considérer toute autre option, afin de conserver l'intimité des pièces et de les sécuriser, en attendant que les issues de secours Est et Ouest soient réalisées.

2015-64 Échéancier de réalisation des différentes étapes

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'entamer le processus de réalisation des travaux de rénovation, selon l'échéancier proposé, conditionnellement à la signature des contrats des principaux intervenants et sous-contractants dans le projet.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 22h35 par Ghislain Blais et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Province de Québec

1^{er} avril 2015

Séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 31 mars 2015 à 20h00.

Sont présents : Alain Lachapelle Patrique Côté
 Jasmin Michaud Jovette Taillefer
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. Aucune personne présente dans la salle.

Ouverture de la séance

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2015-65 Approbation des plans et devis - centre communautaire

Considérant que les plans et devis ne sont pas encore déposés par l'architecte;

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité de demander au comité d'arrimage de produire un nouvel échéancier des étapes relatives au dossier de rénovations du centre communautaire, qui sera transmis aux membres du conseil.

2015-66 Comité d'arrimage et de suivi technique et administratif – centre communautaire

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité de changer le nom de « Comité d'arrimage » pour « Comité d'arrimage et de suivi technique et administratif », et de nommer deux membres du conseil pour faire partie de ce comité, soit Mme Jovette Taillefer, responsable de l'arrimage entre les différents intervenants, et M. Alain Lachapelle, responsable du suivi technique et administratif, pour le projet de rénovations du centre communautaire.

2015-67 Vente d'un terrain – avenue du Versant – Luc Roussel

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'achat de M. Luc Roussel pour le terrain # 13, lot 5 108 206 situé sur l'avenue du Versant, pour un montant de 18,724.05\$ taxes incluses, et d'autoriser le maire, M. Robert Savoie, à signer le contrat de vente au nom de la municipalité de Saint-Valérien.

2015-68 Résolution d'appui au projet de relance de l'épicerie

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'allouer une aide financière de 10 000\$ provenant du fond des projets concertés du pacte rural, à la COOP régionale afin de compléter le montage financier du point de service de Saint-Valérien.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h40 par Ghislain Blais et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire